

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Siège :

Centre Technique Intercommunal
4, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél : 01 81 20 89 90 ou 01 81 20 89 92
E-Mail : contact@siaepa77.fr

SEANCE DU : 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le, 13 avril, à 20h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS.

Etaient Présents : MM. CUYPERS – STEFANIK — COCHAUD — DE LA PERRIERE – POUPINOT— LEVASTRE —HERVE – GUAY-ARRIGONI - BIMBASIC – GUATERI – CHEVRY – BIDAULT et Mmes BENECH - CHEVALIER et BROCCQ

Absents représentés : M. DA ROCHA par M. STEFANIK et Mme RENE par Mme BROCCQ

Absents non excusés : M. ROLLIN Michel

Secrétaire de séance : M. Jacques COCHAUD

1. *Le compte rendu du Comité Syndical du 9 mars 2022 est adopté à l'unanimité.*

1. **FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2022**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a présenté aux membres du Comité syndical le Budget Primitif 2022. Il se compose comme suit :

➤ Section d'exploitation dépenses et recettes :	2 788 070.00 €
<i>Dont la répartition entre les services est la suivante :</i>	
⇒ Service eau :	1 426 343.32 €
⇒ Service assainissement collectif :	1 361 318.06 €
⇒ Service assainissement non collectif :	408.62 €
➤ Section d'investissement dépenses et recettes :	4 220 017.61 €
<i>Dont la répartition entre les services est la suivante :</i>	
⇒ Service eau :	816 570.87 €
⇒ Service assainissement collectif :	3 400 053.74 €
⇒ Service assainissement non collectif :	3 393.00 €

Le Comité syndical a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

2. **FINANCES : Autorisation de signature d'un avenant de transfert d'emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie de la commune du Plessis-Feu-Aussoux**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Un avenant de transfert d'emprunt, souscrit par la commune du Plessis-Feu-Aussoux le 08/11/2013, doit être effectué afin de pouvoir payer les annuités auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de transférer l'emprunt, dont la situation était la suivante :

- Capital restant dû au 31/12/2021 : 68 427.42 €
- Durée restante : 12 ans
- Taux : 4.17 %
- Echéance : trimestrielle
- Coût total du crédit annuel : 7 396.08 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a accepté de valider l'avenant de transfert de l'emprunt susmentionné et a donné pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. FINANCES : Autorisation de signature d'un avenant de transfert d'emprunt auprès de la Banque des Territoires de la commune du Plessis-Feu-Aussoux

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPER

Un avenant de transfert d'emprunt, souscrit par la commune du Plessis-Feu-Aussoux le 06/12/2014, doit être effectué afin de pouvoir payer les annuités auprès de la Banque des Territoires (CDC).

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de transférer l'emprunt, dont la situation était la suivante :

- Capital restant dû au 31/12/2021 : 163 750.00 €
- Durée restante : 32 ans et 9 mois
- Taux : Livret A soit 1.00 %
- Echéance : trimestrielle
- Coût total du crédit annuel : 5 000.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a accepté de valider l'avenant de transfert de l'emprunt susmentionné et a donné pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. FINANCES : Autorisation de signature d'un avenant de transfert d'emprunt auprès de l'AESN de la commune du Plessis-Feu-Aussoux

Un avenant de transfert d'emprunt, souscrit par la commune du Plessis-Feu-Aussoux le 06/12/2014, doit être effectué afin de pouvoir payer les annuités auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de transférer l'emprunt, dont la situation était la suivante :

- Capital restant dû au 31/12/2021 : 54 912.00 €
- Durée restante : 12 ans
- Taux : 0.00 %
- Echéance : annuelle
- Coût total du crédit annuel : 4 224.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a accepté de valider l'avenant de transfert de l'emprunt susmentionné et a donné pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. FINANCES : Validation des prix pour le raccordement à l'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPER

M. le Président a rappelé les prestations et tarifs institués pour l'eau potable et l'harmonisation des prix sur les communes de Bernay-Vilbert, Châtres, Crèvecœur en Brie, La Houssaye en Brie, Les Chapelles-Bourbon, Marles en Brie et Mortcerf.

Après avoir délibéré, le Comité syndical a décidé de maintenir la tarification des différentes prestations comme suit :

Désignation	Communes	Prix HT	Taux TVA
<i>Ouverture/Fermeture concessions d'eau</i>	Toutes	30.00 €	Taux de TVA en vigueur
<i>Taxe de raccordement au réseau d'alimentation eau potable</i>	Toutes	240,00 €	Taux de TVA en vigueur

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le marché de réhabilitation du château d'eau de la commune de Bernay-Vilbert : M. le Président a informé que le marché a été mis en ligne le 11 mars 2022. Trois sociétés sont venues visiter le site le 25 et 30 mars 2022. Nous attendons la clôture du marché le 15 avril 2022 pour connaître le montant des offres.
- M. le Président a expliqué qu'il a été constaté que la canalisation d'eau potable de la rue Principale de la commune de Bernay-Vilbert a subi de nombreuses casses. Il a donc été décidé de changer complètement la canalisation d'eau potable. Le coût des travaux est d'environ 150 000.00 € HT. La commune de Bernay-Vilbert a souhaité prendre en charge une partie des enrobés de voirie afin de participer à ce coût supplémentaire.

- M. le Président a parlé du rendez-vous avec la société SUEZ Eau France concernant l'externalisation de la facturation eau et assainissement du SIAEPA. Cette externalisation sera plus souple et permettra aux abonnés de faire la demande pour un prélèvement mensuel. Le cahier des charges sera comme suit :
 - Une relève une fois par an ;
 - L'enregistrement des modifications des fiches d'abonnés ;
 - L'envoi des factures aux abonnés ;
 - Mise à disposition des abonnés d'un accueil téléphonique ouvert 6jours/7 ;
 - Fournir un rapport des compteurs dont le mauvais fonctionnement a été constaté ;
 - Suivi des anomalies constatées sur branchement ;
 - Suivi des impayés.

Le coût de la prestation de services est entre 25 à 29 € par compteur/an.

- M. le Président a expliqué que le SIAEPA va faire intervenir la société Séché dans la commune de Mortcerf pour le nettoyage et le curage des rues suivantes :
 - Rue des Vallées jusqu'au croisement ;
 - Rue de Paris ;
 - Rue du Vieux château.

M. BIMBASIC et M. GUAY-ARRIGONI ont demandé que la mairie soit prévenue en cas d'intervention des agents techniques du SIAEPA sur la commune.

- Bilan de la prestation de services avec la société SAUR : M. le Président a expliqué aux membres du Comité que le premier mois de la prestation la société SAUR a émis des factures sur les différentes STEP pour des installations obsolètes. Plusieurs réunions de recadrage ont eu lieu en collaboration avec les agents techniques.
- M. le Président a informé du rendez-vous avec deux riverains chemin du Stade à La Houssaye. Lors de la demande du permis de construire un des terrains pouvait se raccorder à l'assainissement collectif. Suite à la demande de devis auprès de différentes sociétés du secteur, il a été constaté que la canalisation était ancienne et mal adaptée pour ajouter des effluents supplémentaires. M. le Président a demandé aux membres du Comité syndical la possibilité d'une prise en charge d'1/3 de la facture pour la réhabilitation de la canalisation.
- M. le Président a signalé que l'évolution des métiers de l'eau engendre une technicité en électromécanique que nos agents techniques n'ont pas. Une demande de devis pour une prestation d'intervention d'un électromécanicien pour les châteaux d'eau et les vannes va être faite auprès différentes sociétés du secteur.
- M. DE LA PERRIERE a pris la parole afin d'informer que les réunions de chantier du programme de travaux du nouveau lotissement ont lieu tous les jeudis à 14h30.
- M. GUAY-ARRIGONI a interrogé sur la prise en charge des prolongations des réseaux d'eau potable et d'assainissement suite à demande de construction rue des Merciers. M. le Président a répondu que le SIAEPA n'a pas prévu d'extension de réseaux. La priorité est portée sur les marchés de réhabilitation de réseaux d'assainissement en cours et à venir. Il propose à la mairie de prendre la partie réseau de la taxe d'aménagement et de prendre en charge l'extension d'environ 15 ml.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.